

36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

DOSSIER

Les chiffres de la rapine à la DETR

FENÊTRE SUR

Le ZAN vu par les Maires ruraux

PAROLE À

Les conciliateurs de justice



Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour,
Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat,
Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :

Michel Fournier

Directeur de la rédaction :

Cédric Szabo

Rédaction en chef :

Pierre-Marie Georges

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Sébastien Gouttebel,
Michel Gros, Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski,
Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 2^e trimestre 2024 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :

Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : © Commons/
Tabl-trai

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

🐦 @Maires_Ruraux

📘 @mairesrurauxamrf

Édito

L'Europe, l'Europe...



Ah l'Europe, que dire !

Pour le grincheux, il ne peut que vilipender l'Europe, puisque c'est là-bas que tout se décide, sans concertation.

**Ensemble,
nous avons
chacun notre
identité, mais
surtout le désir
partagé le plus
profond de vivre
en paix !**

Avec une administration bureaucratique qui ne fait que compliquer les choses, on ne comprend rien à toutes ces directives !

S'occuper du tour de cou de l'abeille ou de la couleur du béret basque, c'est tout ce qu'elle sait faire ! Et elle nous impose cela, c'est ça l'Europe, et y'en a marre de l'Europe !

Pour le chaleureux, il ne peut que constater que l'Europe depuis la mise en place de la politique commune est une réponse forte pour l'agriculture, pour l'économie, pour la protection, pour la sécurité, pour le libre-échange, pour la monnaie, pour la circulation des personnes, etc.

Mais surtout pour la PAIX, à l'intérieur de ses frontières, pour ses Etats membres, et donc pour toutes les populations qui y vivent.

Alors de grâce, sachons être objectifs, positifs et constructifs !

Ensemble, européens, français, allemands, italiens, espagnols, belges, polonais, luxembourgeois... nous avons chacun notre identité, notre histoire et notre culture, mais surtout le désir partagé le plus profond de vivre en paix !

Bonjour, et bienvenue à vous, amis ukrainiens européens !

MICHEL FOURNIER

Président de l'AMRF

4

BRÈVES

7

DOSSIER

LES CHIFFRES DE LA DETR

Notre analyse des premiers chiffres disponibles de la ventilation en 2023 de la Dotation d'équipement des territoires ruraux dans les départements montre que de nombreux villages qui ont des projets sont privés d'accès à la DETR, alors que des villes ont été largement bénéficiaires de cette enveloppe censée être dédiée à la ruralité.

En 2023, 16 % des montants de la DETR, soit à minima 130 M€, sont allés directement au bénéfice de communes urbaines

10

ACTUALITÉS

FRR / Front commun de l'AMRF et de l'AMF

Démocratie / Pour la mise en ligne des cahiers de doléances

Mobilité / Les propositions des acteurs de la société civile

Rencontre avec Yaël Braun-Pivet / Scrutin de liste et parité

Eau / Étude de l'AFL sur les besoins d'investissement

Sport / Du concret pour vos événements

Villages d'avenir / Les chefs de projet sont là !

13

RÉSEAU

CHARENTE //

Bienvenue au nouveau président

YONNE // Initiative locale

FRANCE // Les AMR font bouger les lignes

NIÈVRE // Des formations pour les adhérents

HAUTE-VIENNE // Le SPPE par le terrain

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE //

En action autour d'un TER

16

FENÊTRE SUR

LE ZAN VU PAR LES MAIRES RURAUX

Afin de documenter les difficultés rencontrées par les élus ruraux, l'AMRF a initié un questionnaire auprès de ses adhérents, dont les 400 premières réponses offrent une première lecture édifiante, notamment sur l'absence de référent territorial.

18

PAROLE À

GENEVIÈVE NICOLAS

Les conciliateurs de justice sont des auxiliaires de justice bénévoles dont le rôle est d'accompagner la recherche d'une solution amiable à des différends. Leur implantation dans les territoires peut être un atout pour les maires ruraux afin de délier les conflits entre administrés.



L'arroseur arrosé

Et si les adages populaires en disaient parfois plus que les grands principes de la théorie économique ?

En présentant ses trois documents relatifs aux finances de l'État, le jour même où le gouvernement présentait son programme de stabilité, la Cour des comptes a donné du crédit à cette idée.

S'inquiétant de la santé financière de l'État, dont les dépenses et l'endettement explosent, tandis que les recettes fiscales diminuent fortement, les magistrats financiers se sont interrogés sur les effets des réformes de la fiscalité locale.

La forte baisse des recettes de l'État aggrave son déficit. Et la Cour des comptes voit la raison de cette situation dans le fait que l'État est de moins en moins bénéficiaire des recettes de la TVA, fruit de plusieurs choix du gouvernement, et en premier lieu de supprimer un certain nombre d'impôts locaux pour les compenser par l'attribution de "fractions de TVA" aux collectivités locales.

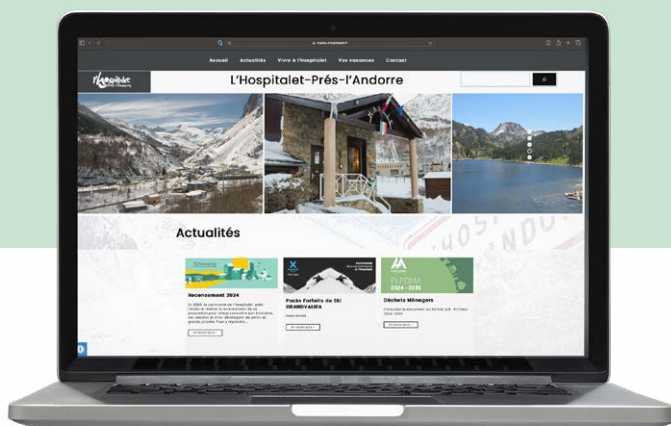
Autre effet à venir, fruit de la dernière réforme en date, la suppression progressive de la

CVAE engendrera de nouvelles pertes de recettes pour l'État.

Et la Cour de comptes chiffre la suppression de la taxe d'habitation à 2,9 milliards d'euros de pertes de recettes supplémentaires pour l'État. Sans compter son renoncement à taxer les très hauts revenus ; idée qui fait aujourd'hui la quasi-unanimité du champ politique.

En même temps, on baisse les impôts, on baisse les recettes de l'État, en même temps on impose aux collectivités des réformes fiscales qu'elles n'ont jamais demandées, en même temps on leur demande de contribuer à la résorption du déficit... Une illustration de la théorie économique de l'arroseur arrosé. Ou l'art du ruissellement, du bas vers le haut. ●

Le site du mois



L'Hospitalet-près-l'Andorre, commune de l'Ariège de 90 habitants (connue pour avoir été le cadre du film « Monsieur le Maire » avec l'acteur Clovis Cornillac récemment), a réalisé un site simple et complet, afin de communiquer auprès de ses habitants et de valoriser la commune auprès des internautes. Ils ont su, par exemple, mettre en valeur leurs commerces et services sur la page dédiée.

À découvrir : <https://mairie-hospitalet.fr>



2400

C'est le nombre de festivals qui ont lieu chaque année en milieu rural, soit plus du tiers de l'offre festivalière en France. Signe de la vitalité culturelle du monde rural, les événements artistiques ruraux y sont de création plutôt récente : 50 % sont nés au cours de la dernière décennie (contre 44 % en ville).

Si l'analyse montre que sur le plan budgétaire, les festivals ruraux disposent de moyens inférieurs, avec un taux de subventionnement moindre (41 % contre 56 % pour les festivals urbains), le désengagement de l'État (qui ne soutient que 7,9 % des festivals ruraux, contre 18,5 % des festivals urbains) est compensé par une implication plus grande des départements et des communes (75,4 % contre 65,9 % en milieu urbain).

Si la pérennité des festivals ruraux s'appuie sur la place importante de l'engagement bénévole, cette spécificité ne se fait pas au détriment de la qualité artistique, puisque les dépenses artistiques y sont supérieures à celles observées dans les festivals urbains (49 % contre 44 %).

Source : Étude France Festivals / SoFest - Avril 2024

Ils ou elles ont dit...

**Comment agir ?
À toutes les échelles,
y compris l'échelle locale,
trop souvent négligée.
[...] Pour concilier
bien-être des
populations et respect
de l'environnement,
[il faut passer par]
l'échelle locale à
travers des politiques
publiques prenant en
compte les spécificités
des territoires**

Le chercheur
Olivier Bouba-Olga
dans une note pour la
Fondation Jean Jaures

Allez à la rencontre des maires, c'est par eux que passe le changement

La ministre **Dominique Faure**, devant les chargés de projets "Village d'avenir" réunis en formation à l'ANCT

**Je suis opposé au
déconventionnement,
qui est un pari perdant.
J'espère que les discussions
ramèneront tout le
monde à la raison. Se
déconventionner, c'est
ne prendre en charge que
ceux qui ont les moyens de
payer les consultations**

Réponse du Ministre de la Santé **Frédéric Valletoux** à la question de la députée Marie Pochon en écho à l'interpellation de l'AMRF

En bref.

Élections européennes (1) /

La plateforme "Je Veux Aider" peut vous aider à mobiliser des assesseurs et des secrétaires de bureau pour la journée d'élection du 9 juin parmi les 550 000 bénévoles inscrits.
www.jeveuxaider.gouv.fr

Élections européennes (2) /

Pour communiquer auprès de votre population dans la perspective du vote du 9 juin, l'Union européenne met à disposition des outils pour relayer des informations pratiques essentielles sur les élections.
<https://together.europarl.europa.eu/fr>

ANCT / Villages d'avenir, PVD, Action cœur de ville, accompagnement sur mesure, commerce rural, l'ANCT met en œuvre de multiples actions pour favoriser l'attractivité des territoires. Grâce à un Atlas, retrouvez l'action que mène l'Agence dans votre département.
www.ecologie.gouv.fr

Transition / Les Trophées de la Rénovation verte sont un concours proposé par Butagaz et l'AMRF avec la volonté commune de favoriser la transition énergétique de proximité en valorisant vos projets de rénovation énergétique exemplaires. Candidature jusqu'à fin mai.
<https://lp.butagaz.fr/trophees-renovation>

Biodiversité / L'Office français de la biodiversité (OFB) mobilise 15 millions d'euros pour financer les projets d'Atlas de la biodiversité communale (ABC). Déposez votre dossier en demandant un appui aux référents ABC de votre direction régionale de l'OFB.
www.ofb.gouv.fr/

Vacances / Le dispositif "Pass Colo" facilite le départ en colonies de vacances des élèves de CM2, grâce à une aide financière.
www.jeunes.gouv.fr/passcolo



CITOYENNETÉ & FRATERNITÉ

25 mai 2024

journée nationale

AGISSONS TOUS ENSEMBLE

La consolidation des liens entre générations, entre cultures et entre habitants n'a jamais été aussi décisive qu'aujourd'hui. En effet, avec les dangers climatiques, géopolitiques et sociaux, les phénomènes de défiance et de repli sur soi risquent de s'accroître considérablement.

C'est pourquoi la plupart des associations de maires, dont l'Association des Maires Ruraux de France, les fédérations associatives de l'éducation, de la culture, de la protection civile, de la solidarité, mais aussi des entreprises, se sont regroupées pour lancer une initiative importante. Il s'agit de convier les élus municipaux, toutes les forces vives de chaque commune, à une Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (JNCF), destinée notamment à valoriser et faire connaître les actions menées tout au long de l'année, dans chaque territoire, et les personnes qui y contribuent.

Ce que vous pouvez faire ce jour-là

- Mettre en place en s'appuyant sur les services municipaux, les associations et les commerçants, une campagne d'information sur l'importance de l'engagement citoyen et la fraternité entre générations, cultures, voisins pour mieux vivre ensemble.
- Organiser un banquet républicain à la mairie ou des repas de quartiers réunissant associations, habitants pour échanger sur les valeurs d'écoute, d'entraide et de respect...
- Organiser une rencontre avec les acteurs ayant joué un rôle actif sur les thèmes de la citoyenneté et de la fraternité afin de les remercier publiquement et de faire connaître leur action.
- Organiser des échanges avec les habitants pour définir des actions communes à mener tout au long de l'année avec les écoles, les sapeurs-pompiers, les commerçants...
- Signer de la Charte de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité.



LES CHIFFRES DE LA RAPINE À LA DETR

« Rapine ». C'est le sens du R, au lieu de « Rural », que le président Michel Fournier utilisait en 2022 devant le Premier ministre pour dénoncer le fait que la DETR ne soit pas au seul bénéfice des communes rurales. Notre analyse des chiffres de 2023 abonde ce constat et montre que de nombreux villages qui ont des projets sont privés d'accès à la DETR, alors que, en même temps, les villes ont été bénéficiaires de 16 % de cette enveloppe, censée être dédiée à la ruralité.

Parfois, quand cela arrange l'administration diraient les plus mesquins, la définition de la ruralité s'étend jusqu'aux frontières de l'urbanité. Il en va ainsi de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont l'analyse de la ventilation des projets soutenus en 2023 montre une forte inclinaison à considérer comme "rurales" des villes de plus de 10000 habitants. Si l'observation locale laissait imaginer le penchant de certains préfets à préférer réserver une part non négligeable de la DETR pour des projets urbains, l'analyse factuelle des chiffres de la DETR disponibles pour l'année 2023 (voir encadré) en sont clairement la preuve, avec parfois plus de 40% de l'enveloppe annuelle qui va directement au bénéfice de communes urbaines. L'argument est toujours le même : la ville doit avoir un rôle de centralité et de rayonnement, et ne vous inquiétez pas, braves ruraux, le ruissellement fera le reste...

Vers une loi pour préserver le bénéfice de la DETR à ruralité ?

Pourtant, la demande des associations locales de Maires ruraux dans les commissions départementales est claire : faire que le dispositif soit réservé aux communes rurales et aux outils intercommunaux. Ils sont rejoints dans ce combat par la sénatrice de l'Indre Frédérique Gerbaud, qui a déposé en janvier une proposition de loi visant à préserver la vocation d'aménagement rural de la DETR. L'exposé des

motifs de la PPL alerte ainsi sur le fait que « les révisions successives des seuils d'attribution de la DETR ont partiellement trahi sa vocation originelle de soutien à la ruralité » et que « le constat de l'insuffisante "sélectivité territoriale" des concours de l'État est largement établi et s'applique tout particulièrement à la DETR ».

Dès 2021, un référé de la Cour des comptes relevait déjà que « plus de 40 % des montants des projets communaux subventionnés par la DETR concernent des communes urbaines ». Et la sénatrice d'enfoncer le clou : « même de taille modeste, les aires géographiques de ces petites villes présentent des caractéristiques et des nécessités de développement et d'aménagement spécifiquement urbaines. On assiste ainsi à une sorte de détournement de la vocation de la DETR au détriment des "véritables" petites communes rurales, forcement pénalisées par ce manque à gagner ». L'AMRF a rappelé son soutien à cette proposition qui va au-delà de la préservation, mais prône le retour plein et entier de la DETR aux communes rurales. ●

L'analyse de 80% des enveloppes de DETR publiées montre que plus de 130 M€ ont été détournés vers les villes !

CHIFFRES CLÉS

1,046 milliards d'euros ont été reconduits par la loi de finances pour 2024 en autorisations d'engagement au titre de la DETR

Pour 2023, seuls **78 départements** de France métropolitaine (sur 96), ont publié les chiffres du détail de l'attribution de la DETR, malgré l'obligation qui leur en est faite

Sur cette base, le fléchage de plus de **830 millions d'euros** versés au titre de la DETR en 2023 est analysable

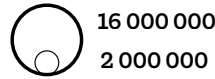
À cette lecture, il apparaît que **seul 64% des montants** (530 M€) sont allés directement au bénéfice des communes rurales définies comme telles par l'Insee (30 772 communes)

Plus de **130 millions d'euros** ont en effet été versés à 1 285 communes urbaines, parmi les 4 193 définies comme telles, soit **16% du volume total** de la DETR

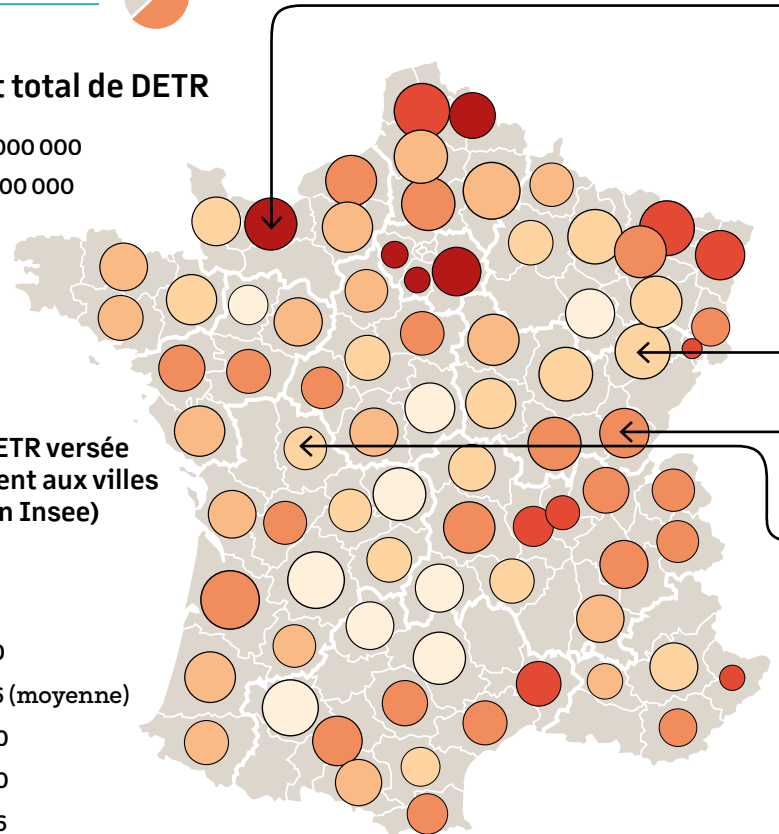
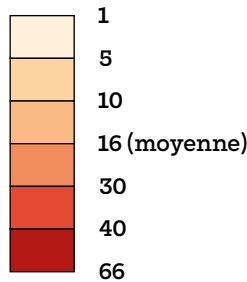
S'y ajoutent **170 M€ (soit 20%)** qui ont été directement fléchés vers les EPCI sans avoir la pleine garantie qu'ils bénéficient à la ruralité

Volume de DETR et pourcentage affecté aux villes

Montant total de DETR



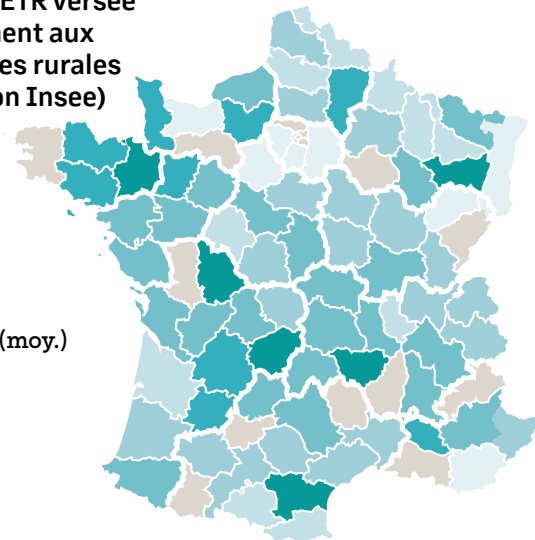
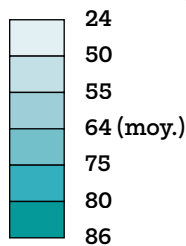
% de la DETR versée directement aux villes (définition Insee)



DETR affectée aux communes rurales



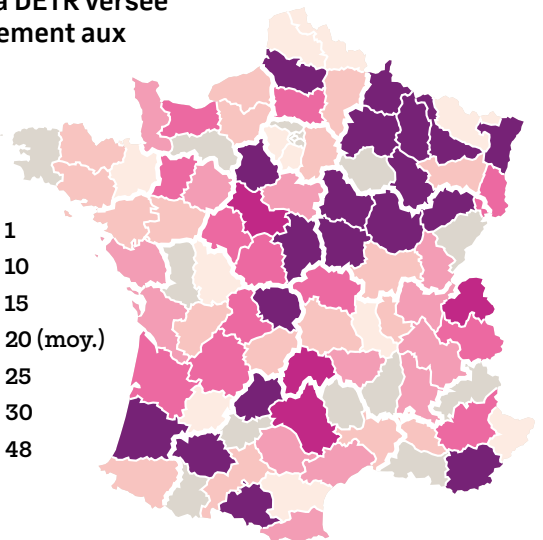
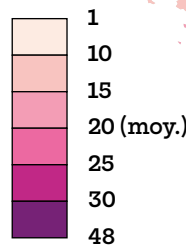
% de la DETR versée directement aux communes rurales (définition Insee)



DETR affectée aux EPCI

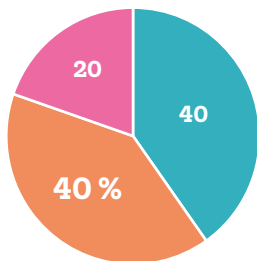


% de la DETR versée directement aux EPCI



☐ départements n'ayant pas publié les données relatives à la répartition de la DETR

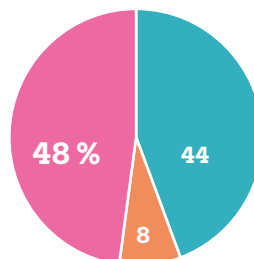
Département du Calvados (14) – le tout urbain



Si les départements largement urbanisés comme en Ile-de-France, le Nord ou sur le littoral méditerranéen sont des adeptes du détournement de la DETR vers des communes définies comme urbaines, plus surprenante est la situation du Calvados qui a distribué 40 % des montants de la DETR aux quelques villes du département, soit autant qu'au nombreux villages...

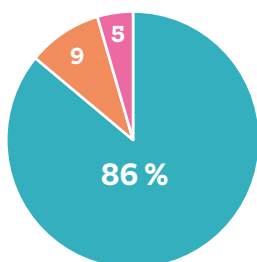
En 2023, 16 % des montants de la DETR, soit à minima 130 M€, sont allés directement au bénéfice de communes urbaines

Département de la Haute-Saône (70) – le tout EPCI



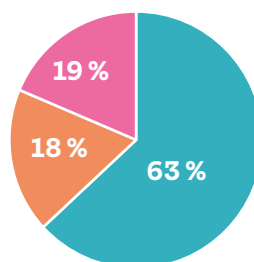
Exemple d'un département qui ne présage pas d'un détournement du principe de la DETR puisque seuls 8% des montants vont vers des villes, mais où les communes rurales n'en captent en direct que 44 %, du fait de la très large proportion (48 %) qui est allouée directement aux EPCI.

Département de la Vienne (86) – le tout rural



Exemple d'un département où la DETR est allouée de manière prioritaire aux projets des communes rurales. Ici seuls 14% des montants sont attribués à des villes ou des EPCI.

Département du Jura (39) – la moyenne



Exemple d'un département aux valeurs très proches de la moyenne nationale (64-16-20). Ici, les deux-tiers des montants de la DETR vont directement aux communes rurales et 19 % aux EPCI, même si, ici encore, des communes dites urbaines, captent 18 % des montants.

Plus d'informations sur votre situation départementale et témoignages auprès de charlie.fournier@amrf.fr

Top 5 des détournements vers les villes

- L'Insee définit comme « urbaines » 4 193 communes en France
- Parmi elles, 1 285 ont reçu un financement fléché par la DETR en 2023
- 30 % des communes urbaines ont donc touché de la DETR en 2023
- Cela vaut bien un petit top 5 du millésime 2023 :
 - Joigny (89 - 9 600 hab.) : 1 200 000 euros
 - Bourg-de-Péage (26 - 10 500 hab.) : 1 038 020 euros
 - Louviers (27 - 18 400 hab.) : 900 000 euros
 - Petite-Rosselle (57 - 6 400 hab.) : 617 078 euros
 - Gaillac (81 - 15 400 hab.) : 594 000 euros
- Soit pour ces seules 5 villes, plus de 4 millions d'euros de dotations censées irriguer la ruralité...

1^{ER} RENDEZ-VOUS FINANCIER DE LA RURALITÉ

L'Association des maires ruraux de France organise le 16 mai avec l'Université de Bourgogne et le Master 2 « Finances des collectivités et des groupements » une journée d'échanges autour du thème : « Une DGF à bout de souffle : quel second souffle pour le développement de la ruralité ? ».

Car si de crispations en incompréhensions la DGF est considérée comme « injuste », « déconnectée », « illisible », « opaque », « se neutralisant elle-même dans ses objectifs » et « source d'une rente justifiée par l'histoire seulement », elle mobilise une nouvelle fois tous les acteurs et notamment le Comité des finances locales pour faire de 2025 une année de réforme historique. La dernière ?

Pour une parfaite appropriation des enjeux historiques auxquels sont confronté(e)s les élu(e)s, participeront à ce colloque des experts reconnus, des élus nationaux et locaux, et des universitaires spécialisés.



— DÉMOCRATIE

L'AMRF plaide pour la mise en ligne des cahiers de doléances

Dans une tribune publiée dans le journal Le Monde ce 15 avril, date anniversaire du jour où en 2019 le président de la République, Emmanuel Macron, devait prendre la parole pour exercer un « *devoir de suite* » après avoir organisé le grand débat national, l'AMRF, par la voix de son président Michel Fournier, plaide aux côtés de plusieurs élus et acteurs locaux pour que la mise en ligne des cahiers de doléances du grand débat sur une plate-forme nationale soit enfin effective.

Aux côtés des Maires ruraux qui ont initié le mouvement "Mairies ouvertes" fin 2018, ce collectif appelle à rendre public les centaines de milliers de contributions recueillies en 2019 qui ne sont pas aujourd'hui intégralement accessibles. Au nom de la transparence, il demande à l'État la création d'un espace numérique accessible à tous, notamment pour que les pouvoirs publics prennent conscience de l'urgence d'agir. ●

— FRANCE RURALITÉS

Front commun sur le Décret FRR & FRR+

Une fois n'est pas coutume, le président de l'AMRF Michel Fournier et le président de l'AMF David Lisnard ont adressé un courrier commun à la ministre Dominique Faure dans lequel ils rappellent leurs réserves sur « *le choix opéré pour le dispositif FRR socle, avec des conséquences locales souvent incohérentes au regard des réalités de terrain* ». Ayant pris acte du choix fait par le Gouvernement de retenir la maille intercommunale, « *en regrettant que notre souhait initial d'une définition au niveau communal n'ait pas été retenu* », les deux représentants alertent sur la possibilité laissée « *à un certain nombre de communes urbaines d'être présentes dans le dispositif* » et qu'il « *est à craindre que les communes rurales d'un territoire fragile, proches d'un pôle urbain sélectionné, perdent toute attractivité au profit de celui-ci malgré les dispositifs mis en place* ».

« *Regrettant que notre souhait initial d'une définition au niveau communal n'ait pas été retenu* »

C'est pourquoi, en ce qui concerne le dispositif FRR+, Michel Fournier et David Lisnard proposent de « *conserver uniquement les communes classées rurales dans la définition INSEE* ». Cette clarification aurait selon eux l'avantage de la cohérence, avec d'une part un classement en FRR ciblé sur l'attractivité globale du territoire à l'échelle intercommunale, et d'autre part, un classement FRR+ à l'échelle communale qui affinerait la mesure en dirigeant une partie de l'activité vers les seules communes rurales fragiles. ●



À l'occasion de la projection du film « Les doléances » réalisé par Hélène Desplanques à l'Assemblée nationale le 13 mars dernier, plusieurs spectateurs ont brandi des cahiers de doléances pour demander leur publication. Le film suit un élu rural sur les traces des messages d'espoir et de colère collectés lors de l'opération « Mairies ouvertes » de l'AMRF au moment de la crise des Gilets Jaunes.

En bref.

Villages d'avenir Les 120 chefs de projet Villages d'avenir seront en place au 1^{er} juin. À la demande de l'AMRF, un second appel sera effectué par les préfectures en cours d'année. **/Logement** Après la culture et les services publics, le logement sera à l'ordre du jour des prochaines rencontres territoriales de Parlement rural Français. **/Mobilité** Suite à la demande de l'AMRF, l'action mobilité rurale du Plan France ruralités devrait finalement être ouverte directement aux communes rurales. Contact auprès de votre sous-préfet. **/Innovation** L'AMRF et l'association des Parcs naturels régionaux s'associent pour créer le Prix "Innover en campagne". Candidatures à partir du mois de mai et remise des prix en novembre 2024.

— MUNICIPALES 2026

Scrutin de listes et parité

Comment faire avancer le renforcement de la démocratie locale, en supprimant ce qui pénalise les communes rurales ? C'est ce qui a conclu l'entretien de Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, avec Michel Fournier. Car si la recherche d'une solution sur la parité était à l'origine de la rencontre, chacun a pu constater que d'autres défis démocratiques, comme le statut de l'élu ou le mode de scrutin, sont parmi les conditions préalables à remplir pour, conséquence positive, favoriser la parité dans tous les conseils municipaux.

Le statut de l'élu et le mode de scrutin sont les conditions préalables à remplir pour favoriser la parité

En présence de Elodie Jacquier-Laforge, vice-présidente de l'Assemblée nationale, et Sacha Houlié, président de la Commission des Lois à l'Assemblée, le Président Fournier a rappelé les appréhensions légitimes que la parité suscite pour composer des listes, mais que l'anticipation du calendrier permettrait de réduire les difficultés de mise en œuvre. La balle est dans le camp du Parlement qui doit finaliser une loi ambitieuse pour donner envie à de nouvelles personnes de se présenter, dont des femmes ! « *Comment aujourd'hui, une femme ou un homme qui travaillent, avec des enfants, peuvent-ils s'engager dans la vie publique locale ?* » a interpellé Michel Fournier. Avec des décisions courageuses de l'État et du Parlement, la vie démocratique du premier kilomètre pourrait trouver un souffle bénéfique aux communes rurales pour mener à bien et développer collectivement des projets. "Y a plus qu'à" comme dirait l'autre. ●



REPÉRÉ POUR VOUS

Le Secours catholique publie un rapport sur la mobilité en milieu rural qui insiste sur « l'urgence de changer de modèle dans ces territoires ». Il rappelle que la mobilité est une cause importante de la précarisation des populations rurales. Soulignant que « les bonnes volontés ne manquent pas chez les élus », le rapport insiste sur le manque de moyens auquel ils doivent faire face.

Un document incarné par de nombreux exemples où les acteurs de la société civile produisent des solutions. Un argumentaire précieux à l'heure où l'État freine à déployer une mesure du Plan France Ruralités dédiée à cofinancer le développement de solutions pour les territoires ruraux, en rigidifiant à outrance sa mise en œuvre. Parmi les propositions du Secours catholique, nul doute que les Maires ruraux saluent la proposition n°11 de mettre en place un financement pérenne décennal et la n°6 pour offrir un panel de solutions dès le premier kilomètre. À quand un alignement des planètes pour que les ruraux aient accès à des solutions plus nombreuses ?



/Culture C'est probablement en mai que la ministre de la Culture dévoilera les mesures en faveur de la culture en zone rurale. L'AMRF avait fait 100 propositions en ce sens. Retour dans le prochain numéro.

/Culture (2) L'AMRF était présente au Congrès de la FNCC en avril à Marseille. Les Maires ruraux félicitent Jean-Philippe Lefevre, élu de Dole (39), pour son élection à la tête de la Fédération des collectivités pour la culture, partenaire de l'AMRF. **/Association** Cyril Cibert, maire de Chenevelles et président des Maires ruraux de la Vienne, a été missionné par la ministre Dominique Faure pour élaborer des propositions en soutien du monde associatif rural.



— SPORT

Un programme sportif pour vos villages



L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (Ufolep) et le ministère des sports, ont créé un fonds modeste mais concret : 800 € par commune rurale qui organise un événement sportif dans l'année. Déjà plus de 100 communes sont bénéficiaires de ce fonds d'aide à l'animation d'une journée autour de la pratique sportive réservée aux communes rurales. Ne passez pas à côté de cette opportunité pour booster le programme sportif de votre commune ! ●

Plus d'informations et contact : lesportaucourdesvillagesaufolep.org

— VILLAGES D'AVENIR

« Soyez fous » !

Michel Fournier, président des Maires ruraux de France, était présent aux côtés de la ministre Dominique Faure en ouverture de la séquence de formation de la centaine de chefs de projet « Villages d'avenir » réunis à Paris par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en avril.

En appui sur les premiers retours de terrain de ces chargés de développement au service des maires ruraux, Michel Fournier les a invités à « être fous, pour sortir du cadre conventionnel et faire émerger les projets ! ». Dominique Faure en a profité quant à elle pour rappeler son souhait de voir émerger une seconde vague de villages labélisés et accompagnés en 2025.

L'AMRF et ses élus sont investis pour accompagner l'aide à la décision de ces chargés de projet, et trouver des solutions aux premières difficultés et aux obstacles rencontrés. Rappelant la forte attente des élus ruraux qui partout en France ont de nombreux projets pour leur village et leur territoire, le président a plaidé pour que ce type de rencontres, sous l'égide de l'ANCT qui pilote ce programme, puissent se décliner à l'échelle régionale. ●

— TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Eau Secours !

Relever le défi de l'accès universel et pérenne à l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource... C'est sur ce sujet crucial que l'Agence France Locale (partenaire de l'AMRF) et les étudiants de l'INET ont planché et livré un rapport dans lequel ils invitent à intensifier les investissements pour optimiser la ressource. Alors que 50 % des réseaux ont plus de cinquante ans, l'étude souligne à quel point le taux de renouvellement de ces infrastructures n'est pas au niveau, avec un sous-investissement annuel estimé à plus de huit milliards d'euros. Or, la vétusté de ces réseaux ne pourra qu'accroître les charges financières qui pèseront sur les collectivités, et les auteurs alertent sur la nécessité d'adapter les réseaux face à la hausse de la pollution des eaux qui pose un véritable enjeu de santé publique.

Face à ce mur d'investissement, l'étude (sans vraiment aborder la question de financements nouveaux) esquisse diverses pistes telles la mobilisation des dotations d'investissement, la contribution des agences de l'eau, l'activation du levier de la tarification (les Français payent actuellement l'une des eaux les moins chères d'Europe), tout en soulignant que les collectivités ne pourront pas faire l'impasse sur l'option de l'endettement, d'où la nécessité de planifier les investissements et de favoriser les prêts à plus long terme. Les auteurs ont également tenu à montrer la nécessité de s'engager plus nettement dans l'optimisation de la ressource, en démocratisant l'exigence de sobriété et en valorisant les initiatives locales. On remarquera par ailleurs que l'étude ne semble pas faire la promotion d'un modèle de gouvernance en particulier, démontrant ainsi assez bien que l'intercommunalité n'est pas systématiquement la solution adaptée. ●



BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



16 — CHARENTE

Xavier Trouillier

« Après des études de droit et de science politique, je me suis naturellement orienté vers le service public et ses usagers, à travers différents postes à responsabilité au sein d'administrations publiques (Police nationale, Conseil d'État, Préfecture, collectivités territoriales). En 2014, j'ai eu l'opportunité de revenir au sein de mon département d'origine, la Charente.

Fort de ce parcours et de compétences acquises au plus près des citoyens, mais aussi au contact des élus locaux qui m'ont transmis leur passion, j'ai souhaité m'engager dans la vie publique pour pouvoir mener à bien des projets répondant aux attentes de nos concitoyens. Et après avoir fait part de mon intérêt à me rendre utile pour la commune, je suis devenu maire adjoint d'une commune rurale de 730 habitants, Les Métairies, puis vice-président de la communauté d'agglomération Grand Cognac en charge de la politique sportive.

Nous avons fait le constat, avec plusieurs élus, qu'il n'y avait pas d'association locale permettant de défendre spécifiquement les intérêts des com-

munes rurales. Or, les attentes de ces dernières sont fortes et de plus en plus grandes. C'est pourquoi nous avons décidé de créer cette nouvelle association départementale des maires ruraux afin de défendre et promouvoir les valeurs de la ruralité. Je souhaite ici remercier les collègues élus qui se sont engagés à mes côtés.

L'AMR 16 nouvellement constituée regroupe plus de 60 adhérents, et le nombre de communes s'engageant grandit chaque jour, preuve d'un réel besoin. Nous allons poursuivre notre travail de constitution en entreprenant une série de rencontres avec les EPCI du département, puis les services étatiques départementaux. Nous allons également siéger au sein de commissions départementales à enjeux afin de faire entendre notre voix.

Nos élus sont inquiets face au désengagement lent mais continu des services publics de proximité dans nos territoires ruraux. Des classes voire des écoles ferment, des trésoreries regroupées en de grandes entités, des DAB démantelés, des réductions d'horaires d'ouverture des gendarmeries, des services postaux de plus en plus réduits, des médecins de moins en moins nom-

Nos élus sont inquiets face au désengagement lent mais continu des services publics de proximité dans nos territoires ruraux

breux... Ce mouvement est contraire aux attentes de notre société et inquiète le citoyen. Une logique de bon sens doit être restaurée, alors que l'égalité d'accès doit être l'un des grands principes du service public.

Notre association a pour but d'être un relais de nos collectivités locales et de porter les valeurs de l'AMRF sur un grand nombre de sujets : le statut de l'élu local, celui des secrétaires de mairie, maillon essentiel de nos collectivités, le logement, la mobilité, l'accès aux soins, la sécurité, etc., mais aussi d'accompagner le déploiement des politiques publiques au niveau local, pour que nos communes rurales disposent de plus d'ingénierie et d'aides pour chercher et obtenir des subventions essentielles à la réalisation de leurs projets locaux. L'AMR16 aura à cœur de porter la parole des Maires de la Charente auprès des autorités et des services administratifs, des conseils départementaux et régionaux, et d'être un espace convivial d'échanges entre élus. 🗣️ •



58 — NIÈVRE — FORMATION

La formation au cœur de l'action locale de l'AMR

Pour Gilles Noël, président de l'Association des maires ruraux de la Nièvre (AMR58), « il est essentiel de doter nos communes et leurs dirigeants d'une maîtrise supplémentaire de dossiers dont ils ont la charge. Pour nos collègues qui le veulent, la formation est un bon moyen de faciliter l'exercice d'un mandat, au cours duquel les questions et les réalités du terrain s'enchaînent, avec une population de plus en plus exigeante ». C'est pourquoi la formation en direction des élus est l'un des maîtres-mots de l'action locale de l'AMR 58.

Plusieurs sessions gratuites se sont enchaînées depuis 2020, dont la prochaine, organisée le 24 mai à Varzy, est ciblée sur la violence envers les élus avec l'intervention de trois avocats

du cabinet "Acta Publica", dans le but de disposer de tous les outils et réflexes pour faire face et gérer des situations de violence. Par ailleurs, l'AMR58 ouvre d'autres sessions financées via le droit individuel à la formation des élus (Dife), en appui sur l'expertise de l'organisme "Tremplin des élus", à savoir :

- le 13 juin à Châteauneuf-Val-de-Bargis : Urbanisme et aménagement local | est-ce qu'on nous prend pour des ZAN ?
- le 20 juin à Moulins-Engilbert : Pouvoirs de police du maire et des adjoints | la sécurité avant tout
- le 5 juillet à Châtillon-en-Bazois : Mieux communiquer devant un public et prendre la parole sans stress •



FRANCE — ERRE

Les élus ruraux, acteurs de la mise en réseau

L'action « Élus ruraux relais de l'égalité » portée par l'AMRF permet à de nombreuses associations départementales de maires ruraux de renforcer localement leurs interactions avec les différents acteurs engagés sur les sujets des violences et des inégalités. D'abord avec la représentation de l'État et

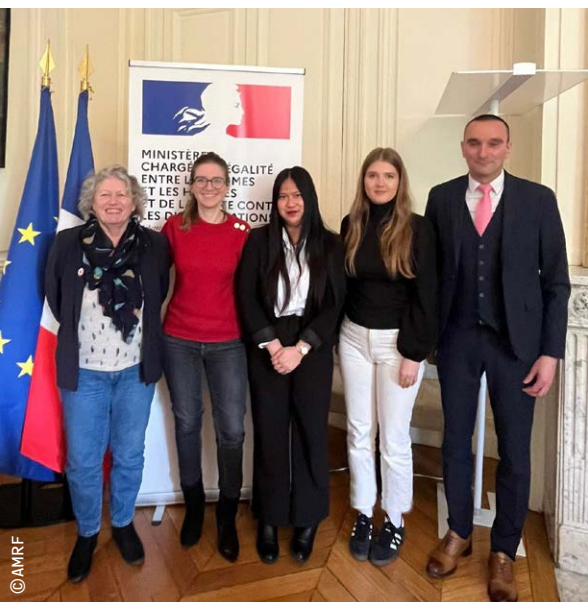
les préfets, dont la co-signature des courriers à destination des communes rurales, représente un appui fort auprès du référent départemental ERRE. C'est plus d'une dizaine d'AMR qui ont repris le même modèle de collaboration avec leur préfet, permettant une mise en commun des délibérations et le suivi par la préfecture des actions locales.

Ensuite, avec les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité, qui sont un pilier dans l'élaboration du réseau des acteurs locaux du département, et qui disposent d'une cartographie de toutes les structures agissant sur la thématique des violences et inégalités pour aiguiller le référent départemental dans sa communication auprès de son réseau d'élus communaux.

Mais aussi avec les intervenants sociaux qui, positionnés au sein

des commissariats et des unités de gendarmerie (ISCG), sont chargés, d'accueillir, conseiller et orienter les personnes en situation de vulnérabilité ou de détresse vers les structures départementales en capacité de les accompagner dans la durée. Les élus ERRE mobilisent les ISCG sur des situations très concrètes, en les recevant par exemple au sein de la mairie pour accompagner les personnes dans le besoin.

Enfin, l'AMRF est partenaire de la fédération nationale des centres d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), dans le but de rapprocher les élus des services des CIDFF, présentes pratiquement dans toute la France, en proposant des permanences sur leur commune, et en formant les élus sur le repérage aux violences intrafamiliales. ●



Une délégation de l'AMRF emmenée par Dominique Chappuit, vice-présidente, a eu l'occasion de présenter les actions déployées par le programme ERRE auprès de la Ministre Aurore Bergé dont le ministère soutient l'action ERRE, en rappelant la raison d'être du programme de construire une réponse par le terrain, « la mairie étant parfois la seule porte qu'une victime peut franchir » (voir 36000 n°413).



04 — ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE — ÉCOLE

Mise en œuvre d'un territoire éducatif rural

Après 2 ans d'expérimentation, le dispositif a été étendu en 2024 à 190 nouveaux « Territoires éducatifs ruraux ». Doté d'un budget de 30 000 €, chaque TER prend la forme d'une convention locale, mettant en coopération des écoles autour d'un collège. Si les signataires, le périmètre et le contenu de la convention diffèrent selon les territoires, l'Association des maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence, présidée par Jean-Louis Chabaud, s'est particulièrement investie dans la convention mise en œuvre dans le contexte rural montagnard de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) qui fait face à des enjeux particuliers, dans un contexte enclavé, où les déplacements peuvent être très difficiles pour ses habitants et usagers du service public de l'éducation et de la jeunesse. La convention dont est partenaire l'AMR04 ambitionne de penser tous les temps de la vie de l'enfant, à l'école

comme en dehors, dès le plus jeune âge comme un continuum éducatif. Les Maires ruraux y seront vigilants à ce que cela ne serve pas les intentions maintes fois répétées de toujours plus de concentration et de regroupement, comme cela avait pu être le cas à l'époque des « conventions ruralité ». C'est pourquoi l'AMR04 fait partie du comité de pilotage qui est chargé de déterminer les critères d'évaluation de cette convention et de faire le bilan de cette labellisation dont l'objectif affiché est de renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. En rassemblant autour de la table différents acteurs, le TER doit permettre de mettre en œuvre localement une ruralité heureuse qui accompagne les jeunes dans leur réussite grâce à des actions spécifiques sur les domaines de la culture, de la citoyenneté, du sport et de la santé. ●



89 — YONNE — TRANSITION

Inauguration d'un parc photovoltaïque

Stéphane Pérennes — Gron (1 200 hab.)

Le projet : Situé sur la commune de Gron, un parc solaire permet de valoriser une ancienne carrière en la dédiant à la production d'énergie renouvelable. La promesse de bail a été signée en 2018, le permis de construire obtenu en 2021 et la mise en service s'est déroulée en 2023, avant son inauguration en mars dernier qui a marqué l'aboutissement de ce projet.

Le déroulement : Localisé dans la vallée de l'Yonne, le site correspond à une ancienne sablière en exploitation de 1948 à 1983. Le terrain a par la suite été remblayé avec des déchets variés dont la présence rendait d'autres usages impossibles. La valorisation de ce site dégradé a été lauréat des appels d'offres CRE4 SOL du ministère de la Transition écologique et solidaire en 2021, et le projet bénéficie ainsi d'un contrat de sécurisation du tarif d'achat de l'électricité produite, pour une durée de 20 ans. Le parc solaire de Gron, piloté par le groupe Générale du Solaire, compte 30 856 panneaux solaires sur une surface de 14 ha et produit 15 500 MWh/an, ce qui représente la consommation électrique équivalente à 5 167 foyers (hors chauffage), et permet d'éviter l'émission de l'équivalent de 992 tonnes de CO₂ par an. Par ailleurs, le parc solaire de Gron a fait l'objet d'un financement participatif, dont la collecte était exclusivement réservée aux habitants du



département de l'Yonne et 478 000 € de fonds ont été collectés.

Compte-tenu des enjeux naturalistes identifiés lors de l'évaluation environnementale du projet, des mesures environnementales spécifiques ont été mises en œuvre en vue de garantir la biodiversité, avec d'importantes zones d'évitement (1,5 ha) pour que la faune et la flore déjà présentes sur le site puissent prospérer. De plus diverses mesures favorables à la faune et à la flore ont été prises : calendrier des travaux en dehors des périodes de reproduction, mise en place d'une clôture avec passe-faune, traitement et suivi des espèces exotiques envahissantes et implantation d'une haie de 900 mètres linéaires. ●



87 — HAUTE-VIENNE — PETITE ENFANCE

Le futur Service Public de la Petite Enfance s'inspire du terrain

La direction interministérielle à la transformation publique s'est rendue en visite dans la commune du président de l'AMR87, Bernard Deloménie, dans le cadre d'une journée de travail et d'immersion afin de recueillir les besoins en matière d'information et d'accompagnement aux parents souhaitant recourir à un mode d'accueil, dans le but de construire les premières pistes du futur Service Public Petite Enfance (SPPE).

Les Maires ruraux de France soutiennent de longue date par la voix de leur 1^{er} vice-président, Jean-Paul Carteret, la création du SPPE, en militant, plus précisément, en faveur d'un accueil des tous-petits qui soit adossé à l'école maternelle. Pour l'AMRE, adosser le SPPE au

maillage des écoles maternelles est essentiel en termes de continuité éducative et d'aménagement du territoire. Cela doit permettre de mettre en place des temps passerelles dès le plus jeune âge (entre les enfants de 2 et 3 ans), de faciliter les trajets des parents en cas de fratries et de mutualiser des bâtiments.

Lors de la dernière séance plénière du comité de filière « Petite enfance », en présence des ministres Catherine Vautrin et Sarah El Haïry, Jean-Paul Carteret a rappelé qu'en ruralité, les services scolaires et petite enfance sont des leviers structurants d'aménagement du territoire : « *il est essentiel de ne plus "saucissonner" les sujets école, petite enfance, et périscolaire, mais de raisonner de manière globale, pour les enfants de 0 à 10 ans* ». ●



Bernard Deloménie (au centre), maire de Saint-Priest-Ligoure, et par ailleurs président de l'AMR87, a accueilli dans sa commune les représentants de la mission interministérielle sur la Petite enfance (Claire Goupy, Louise Pidou, et Ahmed Saidani).

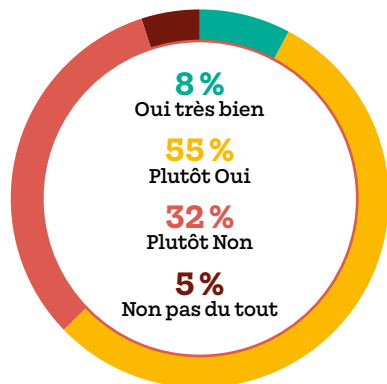
Retenue parmi huit autres sites visités en France, cette commune de Haute-Vienne se distingue en effet par la qualité de sa micro-crèche ouverte en 2018, et qui est gérée par des assistantes réunies en Scop (voir 36000 Communes n°397).

LE ZAN VERSION TRAVAUX PRATIQUES

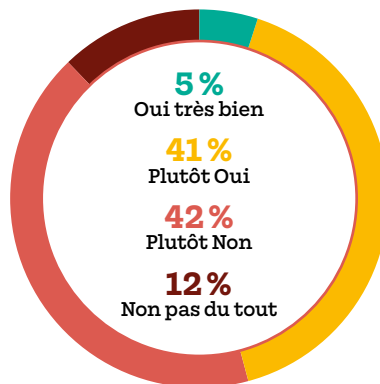
L'Assemblée nationale et le Sénat mènent des auditions afin d'élaborer un rapport d'information sur la mise en œuvre des dispositions des lois Climat & Résilience et Zéro Artificialisation Nette. Afin de fournir aux parlementaires une photo précise des difficultés rencontrées par les Maires ruraux, l'AMRF a initié un questionnaire auprès de ses adhérents, dont les 400 premières réponses offrent une première lecture édifiante.

INFORMATION, FORMATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS

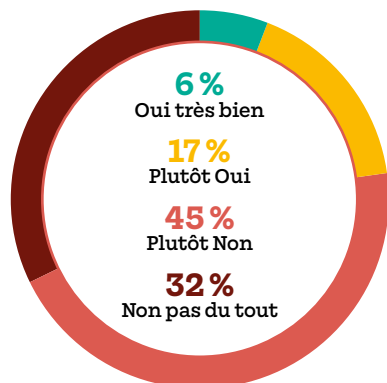
Maitrisez-vous les notions de «artificialisation», «renaturation» et «artificialisation nette» ?



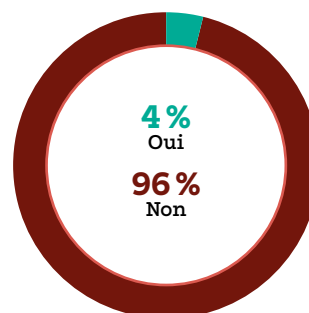
Comprenez-vous la notion de "consommation effective des ENAF" ?



Connaissez-vous le rôle de la Conférence régionale de gouvernance de la politique du ZAN ?

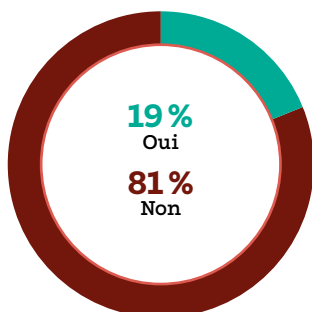


Connaissez-vous le nom de vos représentants dans la Conférence régionale de gouvernance du ZAN ?

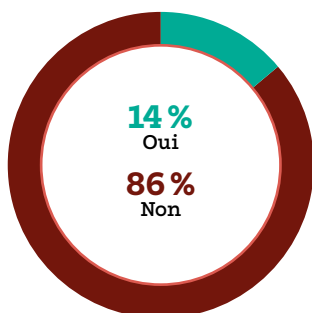


LES RELATIONS AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

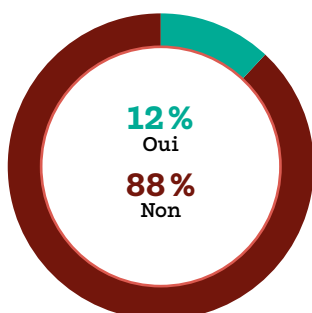
L'appréciation de l'État sur votre consommation communale effective passée d'ENAF vous semble-t-elle juste ?



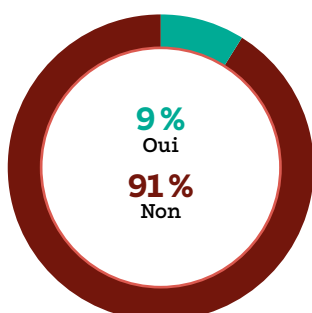
Considérez-vous que vos efforts passés de sobriété ont été pris en compte ?



Connaissez-vous votre référent territorial ZAN au sein des services de l'État chargé de vous accompagner localement dans la mise en œuvre du ZAN ?

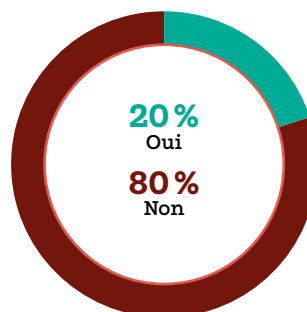


Disposez-vous de données pour élaborer avant le 1^{er} août 2024 le 1^{er} rapport triennal d'artificialisation des sols ?

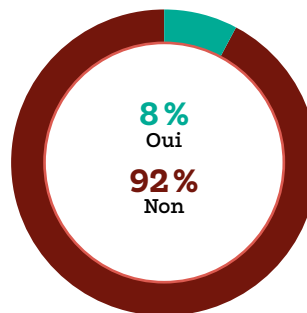


CAPACITÉ DES ÉLUS À MENER UN PROJET DE TERRITOIRE

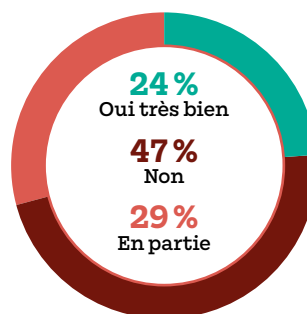
Les modalités de décompte de la consommation d'ENAF relative au ZAC, PC autorisé, etc. depuis 2021 sont-elles claires pour vous ?



Avez-vous délibéré pour instaurer un droit de préemption permettant de délimiter des secteurs prioritaires à mobiliser pour atteindre les nouveaux objectifs ?



Pensez-vous être en mesure de répondre aux demandes de nouvelles constructions après intégration dans vos documents d'urbanisme des objectifs de sobriété foncière ?



La réhabilitation du bâti dégradé et la remise sur le marché locatif des logements vacants sur votre commune permettrait-elle de répondre à ces demandes ?



Plus d'informations et témoignages auprès de adele.laborderie@amrf.fr

JUSTICE

« La justice amiable au plus près de vos administrés »



Geneviève Nicolas, conciliatrice de justice, est présidente de l'Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'appel de Versailles, et présidente de la Commission juridique de la Fédération nationale des conciliateurs de justice.

Quel est le rôle des conciliateurs et comment interviennent-ils auprès des élus locaux ?

Notre mission est de faire cesser les différends, en mettant les parties en face à face, en présentiel dans la mesure du possible, et de mener un entretien (ou plusieurs) pour les inciter à faire des compromis, si possible réciproques, de façon à arriver à un accord de conciliation. N'importe qui peut faire appel à un conciliateur de justice, y compris les élus, à condition que ce soit un différend relevant des tribunaux judiciaires, sauf pour ce qui est du droit de la famille qui est du ressort du juge aux affaires familiales. Idem pour les affaires relevant du pénal. Pour ce qui relève du tribunal administratif, nous orientons vers le Délégué du Défenseur des droits.

« Nos services ont l'avantage extraordinaire pour les maires d'être gratuits »

Notre domaine d'intervention auprès des maires peut donc être très large. Notre principe est d'intervenir en conciliation sur les conflits locaux en appui des élus qui sont de plus en plus sollicités par leurs administrés sur des conflits de voisinage par exemple. Nous intervenons sur de nombreuses situations de conflits locaux entre des habitants.

Sur quels domaines concrets peuvent être sollicités les conciliateurs ?

Nous prenons en charge les problèmes locaux et les différends entre administrés sur tout un tas de sujets : sur le logement (baux d'habitation, relation avec les bailleurs sociaux, problèmes de copropriété,...), sur les relations de voisinage (nuisances sonores, olfactives et visuelles), sur les problèmes de consommation (achat de proximité, achat internet, abonnement, prestation touristique, prestation d'artisan, achat dans des grandes surfaces), sur les problèmes de construction ou tout ce qui concerne le foncier (plantation d'arbres, bornage,...).

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le conciliateur peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut être homologué par la justice. D'ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2023, il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable avant de saisir le tribunal judiciaire d'un litige portant sur le paiement d'une somme qui ne dépasse pas 5 000€ ou pour un conflit de voisinage.

Quelles sont les missions du conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Le rôle du conciliateur est d'écouter les positions des parties pour les inciter à trouver ensemble une solution à leur litige. Les parties peuvent ou non accepter les suggestions du conciliateur.

Plus d'informations : www.conciliateurs.fr

Trouver le conciliateur proche de chez vous : www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence

Notre spectre d'intervention est très large, et renvoie aux réalités vécues du quotidien. À titre d'exemple, je suis récemment intervenue sur le règlement d'un conflit entre une association sportive municipale et un habitant à propos de l'éclairage tardif des terrains de tennis. Par la conciliation, on est arrivé à trouver des solutions qui conviennent à tout le monde. Mais beaucoup d'élus ignorent notre rôle, alors que nous sommes à leur disposition, d'autant que nos services ont l'avantage extraordinaire pour les maires d'être gratuits !

Comment devient-on conciliateur et où exercent-ils ?

Nous sommes les héritiers lointains des juges de paix. Le principe fondamental est que la conciliation soit gratuite pour les deux parties, et donc que le conciliateur soit bénévole. C'est pourquoi notre réseau s'appuie sur le volontariat, et sur l'implication personnelle des conciliateurs qui ont la responsabilité morale d'organiser la pérennité du service.

Les conciliateurs sont d'abord attachés à la justice : après des enquêtes d'adéquation entre la personnalité du candidat et sa mission de conciliateur, nous sommes nommés auxiliaires de justice par le Premier Président de l'une des 32 Cours d'appel. Une fois nommé, le conciliateur bénéficie de locaux pour ses rendez-vous dans des bureaux localisés, soit dans un quart des cas, dans des structures judiciaires (tribunaux, maisons de la justice...), mais plus généralement, à 75%, dans des structures civiles (Mairies et France services). Les conciliateurs reçoivent par l'École Nationale de la Magistrature une formation adaptée à leurs missions.

Quelles sont les compétences des conciliateurs ?

On peut être saisi par le tribunal par délégation, mais 97% des affaires suivies sont des demandes spontanées. Dès lors, certes les conciliateurs doivent avoir une connaissance du cadre juridique, mais une expérience des affaires de la vie quotidienne est aussi recherchée. Nous nous formons notamment à savoir parler aux gens : entendre et écouter, et tenter par des méthodes de négociation raisonnée de rapprocher les points de vue. Aujourd'hui, le constat est qu'il y a une technicité du droit qui exclut une grande partie de la population. Notre rôle n'est pas de prodiguer des conseils juridiques, mais de faire de la pacification sociale. C'est d'ailleurs un principe soutenu depuis peu par le ministère de la Justice, pour aller vers une démarche sociétale de mode amiable de résolution des différends (MARD). Nous sommes des spécialistes des embêtements du quotidien : quand la porte s'ouvre, on ne sait jamais ce qu'on va nous demander.

Comment sont organisés les conciliateurs dans les territoires ?

Nous sommes regroupés dans des associations locales correspondant au périmètre des Cours d'appel ; il y a donc par conséquence 32 associations de conciliateurs, et nous sommes regroupés au niveau national dans une Fédération qui a un lien direct avec le ministère de la Justice. Nous avons à cœur d'essayer de vivifier notre réseau et nos liens avec les différentes sphères qui gravitent autour de notre mission. Nous avons ainsi développé nos liens avec les différents professionnels autour de nos missions : police municipale, avocats, commissaires de justice (ex-huissiers), notaires, etc., mais aussi avec des spécialistes des dimensions psychosociales.

Aujourd'hui, nous souhaitons développer nos liens avec les élus dans le but d'être mieux identifiés par les maires, mais aussi d'être reconnus et soutenus par les collectivités. Cela passe par exemple par la mise à disposition par les communes de locaux adaptés à notre mission, dont le siège à la mairie est un symbole déterminant dans un parcours de conciliation. Au-delà des moyens financiers dont nous avons besoin pour faire vivre notre réseau, cette relation de confiance entre les élus et les conciliateurs doit être consolidée. ●

« Cette relation de confiance entre les élus et les conciliateurs doit être consolidée »

CHIFFRES CLÉS

2 700 conciliateurs volontaires en France

180 000 affaires suivies en 2023

50% des affaires suivies ont abouti à une conciliation amiable

2 à 3 mois : c'est le délai moyen de traitement complet de la conciliation (contre 9 à 12 mois dans un tribunal)

93 % des maires connaissent l'existence des conciliateurs de Justice*

61 % des élus regrettent l'absence d'une permanence de conciliation de Justice à proximité de leur commune*

* enquête réalisée par l'AMRF en avril 2024 avec près de 700 répondants



Avec le **CNAS**, rejoignez la plus grande équipe de **l'action sociale territoriale.**

Avec 21000 structures adhérentes, 920 000 bénéficiaires, 1 million d'ayants droit, 42000 délégués engagés répartis dans toute la France, le CNAS est le 1^{er} acteur de l'action sociale du personnel territorial.



Agir **ensemble**
Soutenir **chacun**

   [cnas.fr](https://www.cnas.fr)